



Causse Nature Solidaire.com

Site d'Information sur les Projets Industriels Eoliens
en Val de Serre & sur le Causse de Sévérac, Aveyron

fiche n°2



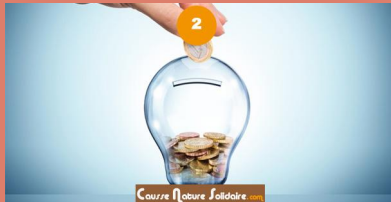
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE INDUSTRIELLE EST INTERMITTENTE ET CHÈRE ...

L'exploitation de l'énergie du vent, à l'aide d'une technologie à taille humaine favorisant une autonomie énergétique individuelle ou collective, est souhaitable.

Pour autant, son exploitation industrielle à grande échelle est discutable.

Très développée dans certains pays, comme le Danemark, la Hollande, l'Allemagne... dont la plus grande partie de l'électricité est produite par des centrales thermiques (charbon, fioul, gaz), fortes émettrices de CO₂ et donc facteur de réchauffement climatique, l'exploitation industrielle de l'énergie éolienne l'est beaucoup moins en France, où 77% de l'électricité produite est, qu'on le déplore ou non, d'origine nucléaire et 12,6 % d'origine hydraulique (cf. RTE Bilan électrique 2014), donc très faiblement polluante en CO₂.

Cette exploitation à grande échelle est discutable, parce qu'elle possède 2 caractéristiques rédhibitoires pour devenir l'énergie propre de demain, contrairement à ce que laissent croire les intérêts financiers :



1. CETTE ÉLECTRICITÉ EST INTERMITTENTE, ET IL EN RESULTE UNE PRODUCTIVITÉ FAIBLE ...

En raison de l'irrégularité des vents, ramenée à sa puissance nominale, une éolienne tourne en moyenne et au maximum 80 jours/an, soit 1920 h, soit encore 22% du temps, et dans nos régions plus près de 16% du temps. D'où la nécessité d'assurer la continuité de la fourniture en électricité éolienne par des centrales thermiques, émettrices de CO², notamment des centrales à gaz dont la régulation est la plus souple.

Ceci permet de comprendre pourquoi le grand développement de l'éolien au Danemark et en Allemagne a été accompagné par celui de centrales thermiques et pourquoi en France un grand exploitant d'éolien industriel comme GDF-SUEZ est par ailleurs très engagé dans l'exploitation du gaz de schiste ...

En outre, les limites d'une technologie qui n'a guère évolué depuis 20 ans, font que la productivité énergétique est très faible. Au 31 décembre 2014, selon RTE, les 4560 éoliennes installées en France n'ont fourni que 3,1 % de notre électricité. Même en couvrant la France de 900.000 éoliennes (rappel : l'électricité n'est pas stockable), on voit bien que l'éolien ne remplacera jamais le thermique dont il a besoin ni le nucléaire. Même si parmi les gros promoteurs exploitants de l'éolien... on trouve EDF et AREVA.



2. CETTE ÉLECTRICITÉ EST CHÈRE ...

Afin de rendre l'éolien attractif aux financiers privés, l'Etat subventionne fortement ce secteur industriel.

Ainsi EDF doit-il racheter l'électricité éolienne au moins **deux fois plus cher** que le prix de revient normal, au titre de contrats de 15 ans passés avec les promoteurs-exploitants.

A cette incitation tarifaire s'ajoutent, selon de savants montages financiers, des avantages fiscaux, si bien que leur retour sur investissement peut être très rapide (7 à 8 ans, pour une durée de vie d'exploitation de 25 ou 40 ans...) : certains fonds d'investissement allemands dans l'éolien français rapportent jusqu'à 8,15%.

En moyenne, une éolienne de 2 MW tournant 2000 h/an rapporte 400.000 €/an à l'exploitant. Son coût est amorti en 8 ans, pour un contrat qui oblige EDF, grâce à une partie de la taxe CSPE de nos factures, à racheter pendant 15 ans cette électricité au prix fort.

Le coût de rachat obligatoire par EDF fixé par la loi est aujourd'hui de 82 €/MWh, alors que le prix de référence fixé depuis déc. 2013 par la *Commission de Régulation de l'Energie* est de 42 €/MWh pendant 10 ans. Pour les 5 années qui suivent, soit il diminue si la durée du fonctionnement de l'éolienne est supérieure à 2400 h/an, soit il est maintenu à 82 €/MWh en cas contraire.



Ainsi, plus le vent et la productivité énergétique sont faibles, plus l'électricité éolienne achetée par EDF est chère, dont il résulte un encouragement à implanter des éoliennes dans des régions peu ventées ...

Ceci explique la rehausse brutale des hauteurs : les projets en Aveyron monteraient jusqu'à 150 m et même 170 m, là où voici une huitaine d'années ils se « *limitaient* » à 120 m : course à la puissance et course à la hauteur, nonobstant la portée accrue des nuisances associées...

Les sommes étonnantes dépensées pour subventionner un éolien peu productif seraient assurément plus utiles dans la recherche et le développement de technologies d'économies d'énergie.

▶ Selon Nicolas Hulot, "1 € investi dans les économies d'énergie serait aussi efficace que 20 € investis dans l'éolien."



CETTE ÉNERGIE ÉOLIENNE INTERROGE AU PLAN DE SON EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, D'AUTANT PLUS QUE :

1. il y a mieux à faire que le « tout éolien » (voir fiche 1)
2. l'éolien rapporte finalement peu (voir fiche 3).
3. l'éolien produit des nuisances pour la santé effarantes (voir fiche 4)
4. l'éolien ruine nos territoires, durablement (voir fiche 5)
5. l'éolien crée une fracture sociale, inévitablement (voir fiche 6)
6. l'Aveyron, une éolienne à chaque pas ? Non merci (voir fiche 7)
7. le schéma éolien régional est basé sur une procédure d'exception inique : « l'autorisation unique », qui évite toute concertation réelle avec les populations à (voir fiche 8)
8. nos élus départementaux se taisent : pourquoi ? (voir fiche 9)
9. attention à ce que vous font signer les promoteurs, vous en prenez pour 50 ans ! (voir fiche 10)
10. en zone caussenarde, l'éolien industriel représente une menace interdite sur les ressources en eau potables (voir fiche 11)

